

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 02004  
Numéro SIREN : 423 479 633  
Nom ou dénomination : D.C.B INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/030841

SAS DCB INTERNATIONAL

Comptes annuels

## 2050 - Bilan Actif

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		30 qual Perrache 69002 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 2 3 4 7 9 6 3 3 0 0 0 4 6		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2018	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
	Frais d'établissement *	CX		CQ			
	Frais de développement *	AF	12 094	AG	11 594		500
	Concessions, brevets et droits similaires	AH		AI			
	Fonds commercial (1)	AJ		AK			
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO			
	Terrains	AP		AQ			
	Constructions	AR	1 697	AS	730		966
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	1 202 081	AU	797 098		404 983
	Autres immobilisations corporelles	AV		AW			
	Immobilisations en cours	AX		AY			
	Avances et acomptes	CS		CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (*)	CU	672 102	CV	11 926		660 176
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BB	9 533 847	BC	215 635		9 318 212	
Autres participations	BD	340	BE			340	
Créances rattachées à des participations	BF		BG				
Autres titres immobilisés	BH	71 676	BI			71 676	
Prêts	BJ	11 493 839	BK	1 036 984		10 456 855	
Autres immobilisations financières*							
<b>TOTAL (II)</b>							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM			
		Matières premières, approvisionnements	BN		BO		
		En cours de production de biens	BP		BQ		
		En cours de production de services	BR		BS		
		Produits intermédiaires et finis	BT		BU		
	CRÉANCES	Marchandises	BV		BW		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BX	3 322 773	BY		3 322 773
		Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	324 211	CA		324 211
	Autres créances (3)	CB		CC			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD		CE			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CF	1 364	CG		1 364	
	Disponibilités	CH	4 132 726	CI		4 132 726	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	276 586	CK		276 586	
	<b>TOTAL (III)</b>		8 057 662			8 057 662	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	19 551 501	IA	1 036 984	18 514 517	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP					
Clause de réserve de propriété *							
Immobilisations :							
Stocks :							
Créances :							

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000 000 )	DA		3 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		300 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH		4 289 722	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		3 799 367	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK		1 994	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		11 391 084	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		1 000 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		1 000 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		223 665	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV		2 339 739	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 331 875	
	Dettes fiscales et sociales	DY		2 184 405	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		18 065	
Autres dettes	EA		15 172		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB		10 509	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		6 123 432	
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		18 514 517	
RENYVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		6 065 002		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DCFIP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DCB INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	13 861 765	FH	FI	13 861 765
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 861 765	FK	FL	13 861 765
	Production stockée*			FM	( 3 197 990)	
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	5 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	54 842	
	Autres produits (1) (11)			FQ	( 1 096)	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	10 723 020
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	3 116 769	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	202 471	
	Salaires et traitements*			FY	1 088 920	
	Charges sociales (10)			FZ	602 953	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements* dotations aux provisions*		GA	173 955	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	200 000		
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	5 385 070	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	5 337 949	
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	334 627	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	84	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	334 712	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	69 612	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	95 880	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	165 492	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	169 219	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	5 507 169	

(RENVois : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Cegid Group

## 2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
				<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	273 060	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	273 060	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 099	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	116 326	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	1 012	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	118 437	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)			
Impôts sur les bénéfices *		(X)			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	11 330 793		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	7 531 425		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>					
		HN	3 799 367		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit-bail mobilier *	HP	21 564
			Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	334 627
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	48 220
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
				A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales			1 099		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			100 909		
Autres charges			15 416		
Amortissements dérogatoires			1 012		
Produits des cessions d'éléments d'actif				273 060	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## Règles et méthodes comptables promotion

Désignation de la société : SAS DCB INTERNATIONAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 18 514 517 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 3 799 367 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018  
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions et Brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 4 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : de 3 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- \* Matériel informatique : 2 à 5 ans
- \* Mobilier : 1 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

## Règles et méthodes comptables promotion

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### *Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières*

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### *Stocks*

En fonction du principe de prudence et du caractère aléatoire du résultat final de la construction d'un immeuble, il est fait application de la méthode à l'achèvement, conformément à la recommandation du guide comptable des promoteurs.

Les bénéfices d'une opération ne sont donc dégagés qu'après la date d'achèvement des travaux, quel que soit le type de ventes (ventes normales, VEFA, ou ventes par lots.)

A l'inverse, les pertes sont provisionnées dès qu'elles deviennent probables (provision pour perte à terminaison).

L'application de cette méthode conduit à constater des pertes jusqu'à l'achèvement de l'immeuble. Ces pertes correspondent à l'ensemble des frais généraux non imputables directement à une opération.

L'encours de production de biens correspond au prix de revient des opérations dans l'état où elles se trouvaient à la date de clôture de l'exercice.

Les frais financiers directement affectables à l'opération sont compris dans le coût de revient depuis le début de l'opération, jusqu'à la livraison de l'immeuble.

Une provision pour dépréciation du stock est constatée lorsque le prix de vente probable est inférieur au prix de revient.

### *Opérations à long terme*

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode de l'achèvement. (Le cas échéant, les conditions d'application de la méthode sont repris dans le paragraphe "Stock").

### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### *Produits et charges exceptionnels*

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### *Engagement de retraite*

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

### *Crédit d'impôt compétitivité et emploi*

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 9 001 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

## Faits caractéristiques

### *Autres éléments significatifs*

La société a pris une participation financière significative dans la société DCB LOGISTICS ITALIA à hauteur de 51% et dans la société FONCIERE DES TERRITOIRES à hauteur de 10%.

La société FINANCIERE DES BROTEAUX dans laquelle DCB INTERNATIONAL avait une participation à hauteur de 20% a été liquidée le 30 septembre 2019.

#### Opérations non inscrites au bilan :

Notre société n'a pas relevé d'opérations non inscrites au bilan qui présenteraient des risques et/ou avantages significatifs pour elle et dont la présentation serait nécessaire à l'appréciation de sa situation financière.

#### Transactions réalisées avec des parties liées :

Les transactions réalisées par notre société avec des parties liées étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information spécifique n'est à relater à ce sujet.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 094			12 094
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 094</b>			<b>12 094</b>
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 542	1 697	4 542	1 697
- Installations générales, agencements aménagements divers	624 108			624 108
- Matériel de transport	184 843	248 142	153 620	279 365
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	292 908	13 839	8 139	298 609
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 106 402</b>	<b>263 679</b>	<b>166 301</b>	<b>1 203 779</b>
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	7 727 950	3 513 515	1 035 516	10 205 950
- Autres titres immobilisés	340			340
- Prêts et autres immobilisations financières	71 651	25		71 676
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7 799 942</b>	<b>3 513 540</b>	<b>1 035 516</b>	<b>10 277 966</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 918 437</b>	<b>3 777 219</b>	<b>1 201 817</b>	<b>11 493 839</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		263 679	3 513 540	3 777 219
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>263 679</b>	<b>3 513 540</b>	<b>3 777 219</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		166 301	1 035 516	1 201 817
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>166 301</b>	<b>1 035 516</b>	<b>1 201 817</b>

## Notes sur le bilan

## Liste des filiales et participations

Les comptes annuels des sociétés DCB Logistics Italia, Métropole Arena et Coop'Mag ne nous ont pas été communiqués lors de l'établissement de la présente annexe.

Les autres participations françaises concernent les sociétés Financière des Confluents, WateréCoquette et Futur Way.

Tableau réalisé en Kilo-Euro

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par la société

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
<b>A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE</b>										
<b>- Filiales (détenues à + 50 %)</b>										
SAS REAL BLUE GROUP	30	2 252	97,00	220	220			2 503	1 479	
SAS DCB RESIDENCE	10	-24	70,00	7	7				-17	
DCB LOGISTICS ITALIA	10		51,00	5	5					
SAS PARTITION	10	15	60,00	6	6			2 167	11	
SAS FINANCIERE DE LA FLEU	16	159	51,00	8	8	285			204	
SAS DCB CAPITAL	1 000	10 082	100,00	40	40	5 584		284	-21	
SAS DCB LOGISTICS	10	514	51,00	5	5			15 067	437	
<b>- Participations (détenues entre 10 et 50% )</b>										
SARL DCB PARTNERS	67	3 050	18,00						1 448	27
SARL GREEN LODGE DEVEL	25	-195	50,00	12		251			-42	
SAS METROPOLE ARENA DE	100		50,00	50	50	497				
SCI CLUB DU LAC	2	-3	28,00	1	1	25			-2	
SNC FONCIERES DES TERRIT	1	141	10,00			150		269	141	
SAS LYON COMMERCE INTE	180	222	31,00	166	166			1 062		71
SAS REAL BLUE PROPERTY M	150	354	30,00	6	6			3 580	313	30
SCI CLUB DE LIMONEST	1	-169	34,00			535		332	10	
SARL COOP'MAG			35,00	9	9					
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOB SUR LES AUTRES TITRES</b>										
<b>- Autres filiales françaises</b>										
<b>- Autres filiales étrangères</b>										
<b>- Autres participations françai</b>				137	137	2 018				
<b>- Autres participations étrangè</b>										

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 962	632		11 594
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 962</b>	<b>632</b>		<b>11 594</b>
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 542	731	4 542	731
- Installations générales, agencements aménagement divers	411 227	97 032		508 260
- Matériel de transport	164 270	41 151	146 237	59 184
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	203 383	34 410	8 139	229 654
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>783 423</b>	<b>173 324</b>	<b>158 918</b>	<b>797 829</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>794 385</b>	<b>173 956</b>	<b>158 918</b>	<b>809 423</b>

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 529 095 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	9 533 847		9 533 847
Prêts			
Autres	71 676		71 676
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 322 774	3 322 774	
Autres	324 211	324 211	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	276 587	276 587	
<b>Total</b>	<b>13 529 095</b>	<b>3 923 571</b>	<b>9 605 524</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Notes sur le bilan

## Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/creance part	188 383
Clients - factures à établir	1 600 371
Fournis.avances acomptes	30 000
Divers - produits à recevoir	33 533
<b>Total</b>	<b>1 852 287</b>

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	157 949	69 612		227 561
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	6 622		6 622	
<b>Total</b>	<b>164 571</b>	<b>69 612</b>	<b>6 622</b>	<b>227 561</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation			6 622	
Financières		69 612		
Exceptionnelles				

## Dépréciation des immobilisations

	Montant	Valeur Retenue	Justification
Dépréciation titres participation Green Lo	11 926		Valeur vénale
Dépréciation créances participation Green	250 699	154 924	Risque de non recouvrement
Dépréciation créances participation Club	24 936		
<b>TOTAL</b>	<b>287 561</b>	<b>154 924</b>	

## Notes sur le bilan

### Capitaux Propres

#### Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 3 000 000,00 Euro décomposé en 8 000 titres d'une valeur nominale de 375,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	8 000	375,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 000	375,00

#### Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	982	1 013		1 995
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>982</b>	<b>1 013</b>		<b>1 995</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		1 013		

#### Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

Les provisions pour charges concernent les contrats de promotion immobilière pour lesquels des problématiques techniques sont en suspens et pourraient engendrer des sorties de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour la société.

## Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	800 000	200 000			1 000 000
<b>Total</b>	<b>800 000</b>	<b>200 000</b>			<b>1 000 000</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		200 000			
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 123 433 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	223 665	165 235	58 430	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 967 599	1 967 599		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 331 876	1 331 876		
Dettes fiscales et sociales	2 184 406	2 184 406		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 065	18 065		
Autres dettes	387 312	387 312		
Produits constatés d'avance	10 509	10 509		
<b>Total</b>	<b>6 123 433</b>	<b>6 065 002</b>	<b>58 430</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice :	85 194			

## Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	750 985
Honor. ec et cac non parvenus	25 051
Edf fre non parv.	372
Diac fre non parvenue	328
Telephone port. a payer	360
Frais poste à recevoir	697
Ch.la mulatiere a payer	36 842
Int.courus/emprunt etab.c	544
Int.courus/aut.empr.& det	80 000
Int.courus/det.soc.partic	6 120
Associés intérêts	3 986
Dettes provis. pr congés à payer	54 720
Dettes provis. pr partic. salariés	91 531
Charges sociales s/congés à payer	25 066
Cvae à payer	51 985
Tvts à payer	19 916
<b>Total</b>	<b>1 148 503</b>

## Notes sur le bilan

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Maladie const.avance	20 000		
Leasing véhicule CCA	789		
Ass. multi/rc CCA	2 993		
Loyer confluence CCA	77 829		
Charges confluence CCA	9 611		
Leasing copieur cca	2 754		
Axa ass.flotte cca	8 846		
Neopost CCA	198		
Pub marketing CCA	101 118		
Abonnement cca	2 453		
Loyer la fleurie cca	13 888		
Loyer ferme du lac cca	35 329		
Cca doc abonnement	779		
<b>Total</b>	<b>276 587</b>		

## Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent :

- les loyers facturés d'avance du 1er trimestre 2019, soit 10 509.38 euros.

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Domiciliation	10 509		
<b>Total</b>	<b>10 509</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 29 840 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

#### Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation	334 628	205 816
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	84	413
Reprises sur provisions et transferts de charge		162 396
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>334 712</b>	<b>368 625</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	69 612	
Intérêts et charges assimilées	95 880	92 013
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>165 492</b>	<b>92 013</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>169 220</b>	<b>276 612</b>

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

#### Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 099	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	100 910	
Autres charges	15 417	
Amortissements dérogatoires	1 013	
Produits des cessions d'éléments d'actif		273 061
<b>TOTAL</b>	<b>118 438</b>	<b>273 061</b>

## Autres informations

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CAUDARD-BREILLE GROUP

Forme : S.A.S.

SIREN : 841470792

Au capital de : 45 000 000 euros

Adresse du siège social :  
113 Chemin de Fontanières  
69350 LA MULATIERE

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Caution crédit bail immobilier Club de Limonest	550 000
Caution Highway Club	6 383 000
Caution DCB Logistics	650 000
Caution Park View	17 450 000
caution prêt DCB Capital	3 400 000
Caution Foncière des territoires	4 205 000
Caution Financière de Lyon	24 500 000
<b>Avals et cautions</b>	<b>57 138 000</b>
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	72 667
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>57 210 667</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La société DCB International s'est portée caution pour :

- La SNC Park View à hauteur de 9 450 000 euros et de 8 000 000 euros auprès du Crédit Agricole

## Autres informations

-la SCI Club de Limonest à hauteur de 550 000 euros en garantie d'un crédit-bail immobilier de 2 850 000 euros souscrit auprès du Crédit Agricole,

-la SNC Highway Club à hauteur de 4 400 000 euros en garantie d'un crédit de 4 400 000 euros souscrit auprès du Crédit Agricole, et à hauteur de 1 983 000 euros en garantie d'un crédit de 1 983 000 euros souscrit auprès du Crédit Agricole,

-la SAS DCB Logistics à hauteur de 650 000 euros au profit de la société STEF en garantie de l'exécution du Contrat de Promotion Immobilière.

- la SAS DCB Capital à hauteur de 3 400 000€ en garantie d'un emprunt de 3 400 000€ souscrit auprès de NOVALIS SAS.

- La SNC Foccière des Territoires à hauteur de 4 205 000€ en garantie d'un emprunt de 5 097 000€ auprès de la Banque Populaire.

- La SNC Financière de Lyon à hauteur de 10 400 000€ en garantie d'une ouverture de crédit de 10 400 000€, à hauteur de 4 000 000€ en garantie d'une ouverture de crédit de 4 000 000€, à hauteur de 3 600 000€ en garantie d'une ouverture de crédit de 3 600 000€, à hauteur de 5 000 000€ en garantie d'une ouverture de crédit de 5 000 000€, à hauteur de 1 500 000€ en garantie d'une ouverture de crédit de 1 500 000€

### Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>				86 693	86 693
Cumul exercices antérieurs				9 034	9 034
Dotations de l'exercice				13 388	13 388
<b>Amortissements</b>				22 421	22 421
Cumul exercices antérieurs				11 010	11 010
Exercice				13 015	13 015
<b>Redevances payées</b>				24 025	24 025
A un an au plus				17 859	17 859
A plus d'un an et cinq ans au plus				37 882	37 882
<b>Redevances restant à payer</b>				55 741	55 741
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				16 927	16 927
A plus de cinq ans					
<b>Valeur résiduelle</b>				16 927	16 927
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>					

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 36 622 Euro

## Autres informations

### *Crédit d'impôt compétitivité et emploi*

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

**DCB International**

SAS au capital de 3 000 000 €  
113 chemin de Fontanières  
69350 La Mulatière  
423 479 633 RCS Lyon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 17 JUILLET 2019**

**Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**QUATRIEME RESOLUTION**

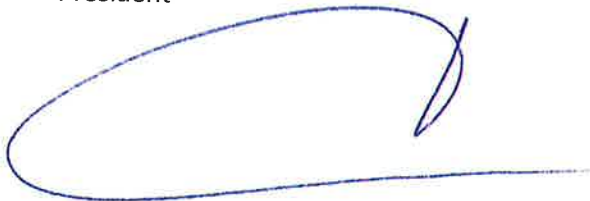
L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de 3 799 367,43 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Certifié conforme

**Didier Caudard-Breille**

Président



R O B E R T

O H A Y O N

E T  
A S S O C I E S

**ROBERT OHAYON ET ASSOCIES**

73 cours Albert Thomas  
69003 LYON



**RSM RHONE-ALPES**

2bis, rue Tête d'Or  
69006 LYON

**DCB INTERNATIONAL**

SAS au capital de 3 000 000 €

30 quai Perrache  
69002 LYON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

423 479 633 RCS LYON

Aux Associés de la société DCB INTERNATIONAL,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DCB INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

#### **6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> juillet 2019  
Les Commissaires aux Comptes

**SARL ROBERT OHAYON ET ASSOCIÉS**

Carine MONTJOUVENT  
Commissaire aux Comptes  
Associée

Robert OHAYON  
Commissaire aux Comptes  
Associé

**RSM RHONE-ALPES**

François de BUSTAMANTE  
Commissaire aux Comptes  
Associé

Amandine DELAYANCE  
Commissaire aux Comptes  
Directeur Technique Associée